

ASSOCIATION CULTURELLE POUR L'INFORMATION DE MAULE ET DES ENVIRONS

Agréée d'Education Populaire n° 78369 par décret ministériel. Affiliée à la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris, d'Ile-de-France et des Yvelines, à la Fédération Patrimoine et Environnement et à l'APPVPA.



BULLETIN D'INFORMATION N° 108 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2013

Supplément à la revue de l'ACIME : « Nos ancêtres les Maulois — Chroniques du Pays de Mauldre »

La « Brasserie Mauloise » offrira au public une bière double dite « bière mauloise » fabriquée honnêtement avec de l'orge germée et du houblon belge. Son fondateur a voulu faciliter au pays la consommation d'une boisson agréable et très salubre quand elle est faite avec de bonnes matières premières bien employées. Il ne désire et ne recherche que des relations de voisinage : aussi repousse-t-il, à l'égard de ses confrères toute idée de concurrence ou de médisance. Chaque brasseur donne à sa bière un goût particulier, et c'est ainsi que la Bière mauloise pourra trouver sa place à côté des autres selon le caprice des consommateurs.

La « Brasserie Mauloise » dispose de locaux construits exprès, d'appareils complets et perfectionnés, d'une eau excellente ; sa bière pourra être goûtée au bureau, et dans le cas où elle se gâterait après avoir été livrée elle sera remplacée sans frais, s'il est reconnu que cela tient au fût, à la chaleur ou à toute autre cause indépendant des soins de l'acheteur : du reste, pour éviter ce résultat, on délivrera une note imprimée qui renseignera à ce sujet.

A dater d'avril, on livrera à domicile et aux prix ordinaires par petits fûts ou par paniers de 30 bouteilles prêts à boire. La vente se fait au comptant excepté pour les personnes ayant des comptes courants qui, dans ce cas, seront servies dans l'ordre de leur inscription. On doit les adresser affranchies à la « Brasserie Mauloise » à Maule (Seine-et-Oise).

Amateurs de bière, oui vous avez bien lu « Seine-et-Oise » ! Cette annonce-ci n'est donc pas contemporaine. Elle date de février 1856 et si elle est parvenue jusqu'à nous, c'est qu'elle a fait l'objet d'une plainte auprès du commissaire de police. Le docteur Issartier, auteur de cette annonce, n'était-il pas en contravention à la loi puisqu'il avait fait « distribuer et colporter cet exemplaire annonçant la création et l'ouverture prochaine de la Brasserie Mauloise » sans que celui-ci soit timbré. Le préfet répond audit commissaire que la loi du 23 juin 1817 abroge celle du 6 prairial qui assujettissait à un timbre spécial les avis imprimés distribués dans les rues et lieux publics. Gageons que cette loi est encore en vigueur puisque nous pouvons aujourd'hui distribuer prospectus et flyers sans timbre spécial!

Mais nous restons sur notre soif. Car nous n'avons, à ce jour, trouvé aucun autre renseignement sur cette brasserie mauloise. Si d'aucuns parmi vous en savaient davantage, qu'ils ne manquent pas de nous en informer.

Voici 66 ans, le 19 octobre, se tenaient à Maule des élections municipales. C'était encore une période difficile et agitée, à Maule comme dans bien d'autres communes. Trois listes se présentaient : la liste Républicaine de Défense des intérêts communaux, la liste d'Union démocratique et républicaine et, conduite seulement par deux candidats, une troisième dont nous vous laissons découvrir le programme.

VILLE DE MAULE ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 19 OCTOBRE 1947

Électeurs, Électrices,

Nous avons l'honneur de nous présenter à vos suffrages. Nous avons pris cette décision dans cette période tourmentée d'après-guerre, dans l'intérêt supérieur de notre pays : nous nous sommes promis d'apporter notre entier dévouement à toute la population et nous savons que notre commune, comme toutes les communes de France, a un grand besoin d'administrateurs sérieux et expérimentés.

Les élections municipales ont, cette année, une très grande importance, elles ne sont plus provisoires (1) et nous vivons en ce moment sur un volcan, dans l'incertitude du lendemain.

Il ne sert à rien d'établir un programme mirobolant, destiné à piper des voix et à épater les gens crédules. Nous vous soumettons ci-après des propositions très étudiées.

VOIERIE - Le conseil municipal doit établir un projet de longue durée pour la réfection et l'entretien des rues et des places et, une fois ce programme admis, il doit s'y tenir. M. Corberon a proposé au conseil municipal sortant, la réfection de la place du Général de Gaulle et il a heureusement abouti. Notre pays, situé à 40 km de Paris, doit se montrer accueillant, propre, il doit attirer les touristes, les commerçants et toute la population y trouveront leur compte ; nous ne voulons pas d'un pays mort, mais d'un pays prospère. Le Syndicat d'Initiative, qui a déjà rendu des services, sera consulté pour les projets d'embellissement de la ville.

RAVITAILLEMENT - Le conseil municipal doit s'atteler à combattre la vie chère dans un pays comprenant un grand nombre de retraités, d'anciens petits rentiers, de vieillards sans ressources. La hausse continue des prix est une calamité ! il faut de toute nécessité, en accord avec les commerçants, surtout à cause du manque d'essence, organiser les transports et grouper les marchandises. Les commerçants qui payent les produits à des prix élevés sont bien obligés de vendre cher, nous devons les aider pour leur permettre de faire leurs achats directement, sans passer par des intermédiaires.

C'est là une tâche d'un conseil municipal compréhensif de la situation actuelle sans porter atteinte à la liberté du commerce, car nous savons que la concurrence est toujours le meilleur régulateur des prix quand elle peut jouer normalement.

Le marché doit être surveillé comme partout ailleurs ; il n'est pas admissible qu'un forain de passage, qui ne reviendra peut-être plus jamais à Maule, puisse vendre ses articles sans contrôle à des prix excessifs !

SALLE DES FÊTES - Il nous manque une salle des fêtes (2) et il appartiendra au conseil municipal de se prononcer. Quant à nous, nous le souhaitons le plus tôt possible à la condition qu'elle ne coûte rien aux contribuables. C'est chose possible peut-être, en affermant la salle, la Buvette, etc... et en vendant à un bon prix la propriété Barré appartenant à la commune et située loin du centre du pays.

Nous avons beaucoup entendu parler, ces temps-ci, du château de Balagny (3), mais nous ne sommes pas dans le secret des dieux et nous attendrons pour nous prononcer les précisions qui nous manquent.

LA CAUCHOISERIE - Nous espérons fermement que le lotissement sera électrifié bientôt, les démarches et formalités accomplies dernièrement ont subi un retard de deux ans. M. Corberon, en provoquant, en avril 1946, la réunion en mairie des membres du bureau du Syndicat (4), a permis enfin le « démarrage » et nous nous en félicitons.

COLONIE DE VACANCES - Monsieur le Maire a loyalement reconnu, à la Caisse des Ecoles, que M. Corberon, comme délégué cantonal pour les écoles de Maule, avait vivement appuyé le projet d'envoyer les enfants à la mer : la dépense n'a pas coûté un centime au budget municipal ! Nous nous engageons à soutenir encore dans l'avenir les colonies de vacances qui sont un bienfait pour les enfants pauvres.

Toutes les questions se rapportant à l'électricité, au gaz, à l'eau et au budget seront traitées verbalement par M. Corberon dans les réunions électorales.

Nous favoriserons les sports, l'Union Sportive Mauloise pourra nous compter parmi ses amis comme l'Harmonie Mauloise dont Maule peut être fière !

Nous nous intéresserons à toutes les questions pouvant améliorer encore les services contre l'incendie, et nous sommes reconnaissants aux pompiers pour leur dévouement.

Nous vous remercions à l'avance pour votre confiance que nous saurons mériter.

Républicains, Démocrates vous voterez tous dimanche prochain pour Georges Corberon, conseiller municipal sortant et madame Garé Fernande, retraitée des PTT.

Cette élection entraîna un scrutin de ballottage le 26 octobre.

Après ces élections, Bernard Fourmont fut élu maire et le resta jusqu'en 1965.

(1) - Nous ne manquerons pas d'étudier ultérieurement cette période de la vie mauloise.

(2) - Elle sera construite en 1967.

(3) - Le château Balagny, du nom de son propriétaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle, plus connu sous le nom de château d'Agnou dans la rue du même nom.

(4) - Voir l'article « Gens d'en haut », revue n° 17 p 39 à 42.

SOUSCRIPTION :

BAZEMONT, Village d'Ile-de-France

Parution prochaine d'un livre de 80 pages, abondamment illustré de documents, cartes postales, photographies, souvenirs confiés par de nombreux Bazemontais à l'auteur Christiane Hubert, membre du comité de direction de l'ACIME.

Vous pouvez souscrire à ce livre, édité par Le Fil de la Rouase, en adressant un chèque de 20€ à l'ordre du Fil de la Rouase 3 rue d'Aulnay 78580 Bazemont
Renseignements : 01 30 90 95 27

AVEC L'ACIME

Grande enquête 1914-1918

Nous vous rappelons la grande enquête que nous menons. Nous vous proposons de transmettre pour les partager tous témoignages qui ont sans doute pour vous une grande valeur sentimentale et émotionnelle : photographies, cartes postales, récits de guerre, objets fabriqués dans les tranchées, etc

Tel : 01 30 90 84 26 ou 01 30 90 83 06 ainsi que les numéros figurant sur le courrier adressé aux adhérents
Adresse : 50 route d'Herbeville 78580 Maule
Adresse électronique : asso.acime@laposte.net

C'ÉTAIT EN SEPTEMBRE

Dimanche 8

Le forum des associations a été l'occasion de rencontrer plusieurs de nos adhérents mais aussi beaucoup de personnes qui ont marqué un réel intérêt pour notre association. C'est ainsi que 11 d'entre elles ont adhéré et que parmi elles, certaines ont proposé de participer à ce que nous réalisons.



Samedi 21

La visite du Quartier latin a rassemblé quelque 20 personnes qui ont suivi avec attention et enthousiasme les commentaires de Michel Lahaie.

NOUS AVONS NOTÉ POUR VOUS

CONCERT

Dimanche 17 novembre à 17h

**Musique Oblique :
Brahms, Dvorak, une fraternité.**

Eglise Saint-Denis à Méré
Renseignements 01 34 86 10 94

En 1874, **Dvorak** rencontre **Brahms**. Aîné de 8 ans de Dvorak, Brahms sera pour le compositeur tchèque une sorte de grand frère à la fois guide, protecteur et promoteur.

EXPOSITION

Du 9 au 24 novembre

De 15h à 18h30

« Histoire de nos églises »,
Bailly, Rennemoulin et Noisy-le Roi

Réalisée par l'association « Renaissance du
Patrimoine »

Anciennes Ecuries

NOISY-LE-ROI

Sommaire

- Brasserie Mauloise
- Eléctions à Maule en 1947

Ont participé au bulletin :

Béatrice Blanc, Michèle Colin,
Odette Cosyns, Nicole Martin.

ACIME :

Hôtel de ville 78580 MAULE

(Tel : 01 30 90 84 26 & 01 34 75 16 35)

Notre courriel : asso.acime@laposte.net

Et retrouvez-nous sur Internet : <http://acime.free.fr>

« L'association a pour but de favoriser l'animation culturelle en général et en particulier la recherche historique locale et l'information des Maulois et de leurs voisins » (Statuts, art 2)